



L ES SERVICES

Le service juridique

Le SNALESS met à la disposition de ses adhérents son service juridique qui est réparti en plusieurs pôles. Le service juridique apporte un soutien technique et a un rôle de conseil auprès de ses adhérents. Il est présent pour répondre à l'ensemble des questions juridiques qui lui sont soumises.

Il peut être saisi de diverses manières courriels, téléphone, fax, courriers sur toutes questions relative au droit du travail et conventionnel.

Le service juridique du SNALESS peut se déplacer auprès de ses adhérents pour les aider dans leur demande ou réaliser pour eux des formations adaptées à leur besoin. La veille constante des évolutions juridique et législative réalisée par le service juridique permet une information rapide des adhérents du SNALESS, notamment par la mise à jour de notre site.

Le pôle ressources humaines

Composé d'administrateurs du SNALESS, de directeurs généraux des associations employeurs adhérentes, accompagnée par une équipe de juristes, la commission est saisie de questions d'actualité qui nécessitent une étude approfondie, elle émet des avis et propositions susceptibles soit de permettre au conseil d'administration de prendre des positions politiques soit d'élaborer des documents techniques à destination de nos adhérents.

La formation

Face à l'évolution constante de la législation et aux obligations nouvelles qui en découlent, le SNALESS poursuit sa stratégie de formation de ses adhérents.

A l'issue de chaque formation les employeurs disposent d'une approche globale de leur environnement et d'outils de méthode et d'organisation efficaces pour à bien leurs missions.

Possibilité de formations sur le site, au-delà des stages nationaux, des actions de formation peuvent être conduites à la demande.